

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

N° 24T237

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**DOMAINE : 8.3 Voirie**

**OBJET : Travaux de remplacement d'un tronçon de réseau d'eaux usées**  
**Parking du groupe scolaire Marcel Pagnol HORS SECTEUR PNRQAD**  
**A compter du 26/08 jusqu'au 08/11/2024**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **BRONZO TP, ZI Athelia 1 – 13702 LA CIOTAT** pour le compte de : **de la SEMM**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 26 AOUT 2024

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
Eric Le Dissès



24T237



# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 26 AOUT 2024

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

**Parking du groupe scolaire Marcel Pagnol**

### PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE BRONZO TP

Adresse ZI ATHELIA 1 13702 LA CIOTAT

Tél./FAX 06 01 49 81 64

Mail [laurent.nyeceront@eauxdemarseille.fr](mailto:laurent.nyeceront@eauxdemarseille.fr)

## POUR LE COMPTE DE de la SEM

### DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 26/08/2024 au 08/11/2024

### NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Remplacement d'un tronçon de réseau d'eaux usées

#### Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

HORAIRES DE CHANTIER

50m Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT de 21h à 6h

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

20 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT TRICOLORE SI BESOIN

CHAUSSEE RETRECIE

PROTECTION DES PIETONS

TRAVAUX 1/2 chaussée

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  
Voir plan de circulation ou délestage

CONES DE SIGNALISATION

Passage VL et PL

BALISAGE DU CHANTIER

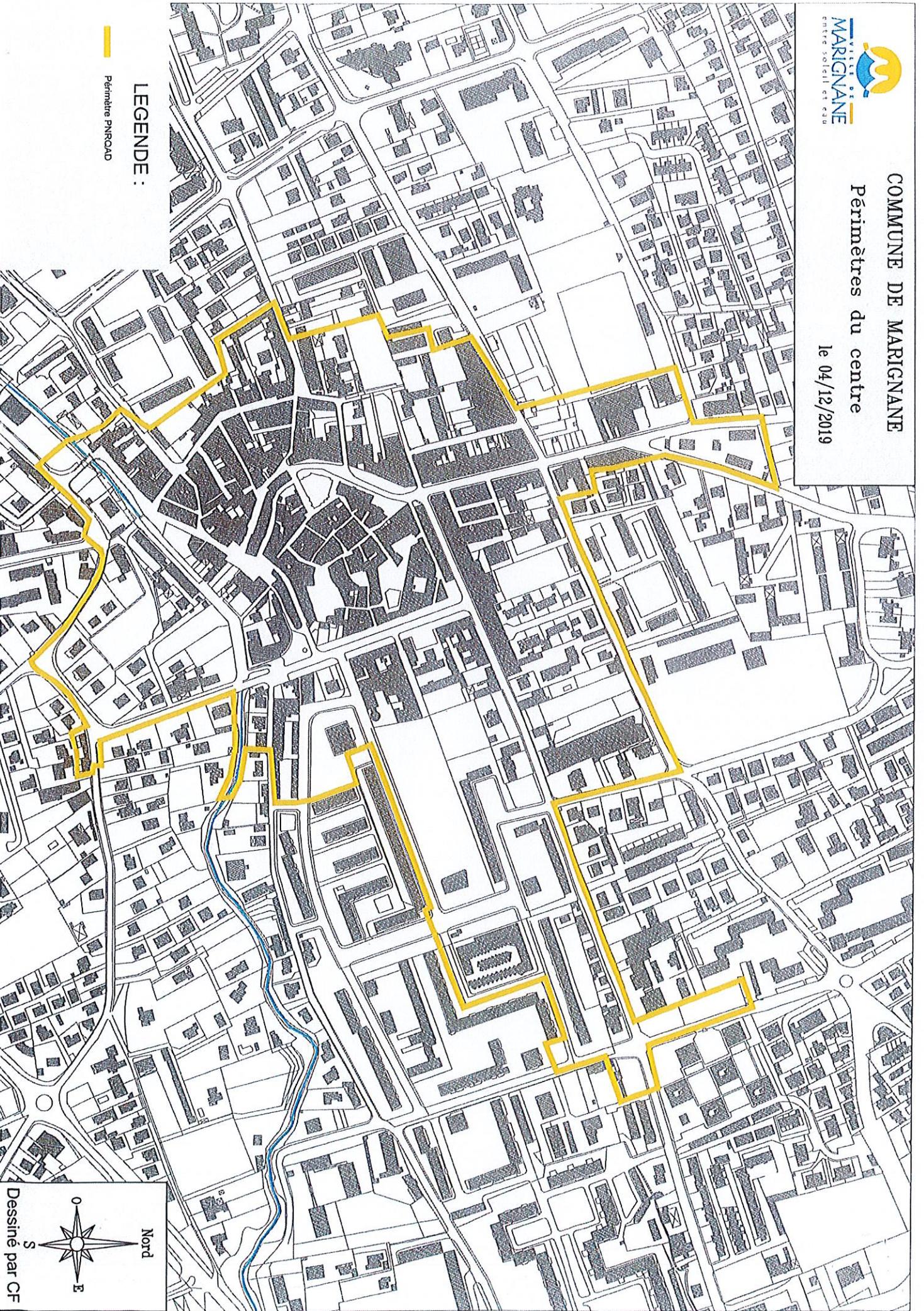
INSTALLATION Benne à gravats

DAET

INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain  
Non soumis à accord

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



— Périmètre PNRoad

LEGENDE :

